

ACEF – Réunion de Bureau du vendredi 20 octobre 2023 en visio TEAMS (09h35 à 10h35)

Administrateurs présents : Pascal, José, Brigitte, Cyril, Bruno (à partir de 10h20)

Invitée en première partie Com' : Vanessa Riollot (société SeptUnSix) (à partir de 10h10)

Points essentiels à retenir :

En raison d'un empêchement, Marc n'a pu assister à la réunion de Bureau de ce matin. Elle est donc présidée et officiee par le vice-président Pascal Lepée.

1) **Communication** : (10h10-10h15)

- Actualités du site : Vanessa indique qu'elle a bien mis en ligne hier les 8 nouveaux articles demandés par le Bureau. Elle souhaiterait qu'une nouvelle liste lui soit proposée. Faute de temps et de préparation du sujet, elle nous enverra un mail avec une proposition de sujets collectés dans le Facebook « Partenaires RdP » et dans certaines demandes des partenaires.
- Prochaine Newsletter (n°4/2023) : Vanessa propose que la Newsletter soit diffusée avant les vacances de Noël. Pour ce faire, elle souhaiterait connaître au plus tôt les messages clés sur lesquels elle devra travailler pour les rubriques suivantes :
 - Edito
 - Vie de l'association
 - Entre 2 et 4 projets soutenus (avec une mixité de porte-paroles - hommes/femmes, générations/âges, secteurs/métiers...)
 - Intervention de 1 ou 2 administrateurs/administratrices (leurs missions, leur participation, leurs relations avec les partenaires ou sur un projet que l'on aura choisi de mettre en valeur)
- Avantages adhérents : Vanessa demande lesquels mettre en avant ? Y a-t-il des nouvelles concernant des nouveaux avantages de la part de la Banque à valoriser ?

2) **ACEF** :

✓ Point sur les sujets abordés lors de la réunion ACEF/BRPI du mercredi 18 octobre 2023 :

- Textiles logotisés ACEF et BPRI : Pascal indique que les subventions fournies par l'ACEF ne doivent pas servir aux partenaires pour qu'ils s'achètent eux-mêmes des vêtements.
L'ACEF et la BPRI disposent de T-shirts et autres types de vêtements logotisés ACEF/BPRI qui peuvent être utilisés pour un grand nombre d'actions pouvant être réalisées par les partenaires. Le but est de ne pas impacter la subvention allouée au partenaire pour lui permettre d'afficher les couleurs de l'ACEF et de la BPRI.
En cas de besoin spécifique, l'ACEF peut demander à son fournisseur de produire des textiles adaptés au besoin d'un partenaire. Le trésorier, José Fernandès, réglera alors sur facture après aval du président.
Selon le montant, à savoir supérieur ou égal à 1 000 €, il y aura obligatoirement un nouvel avenant de réalisé afin d'officialiser cette confection de textiles en tant qu'aide délivrée au partenaire.
José estime le montant des confections de textiles depuis le début de l'année 2023 à un total de 15 000 €, ce qui n'est pas anodin et justifie une bonne visibilité des dépenses pour les administrateurs. Ces dépenses seront prises en compte dans le budget des aides pour les partenaires.

Décisions :-

- En cas de confection de textiles dont le devis du fournisseur de l'ACEF est d'un montant supérieur ou égal à 1 000 €, le besoin sera inscrit dans une nouvelle colonne du tableau des votes, au même titre qu'une demande d'aide classique. Un avenant spécifique sera réalisé une fois la demande acceptée, en vue de la traçabilité de l'aide délivrée.
- Une nouvelle feuille de suivi des confections de textiles sera rajoutée dans le tableau des votes, afin de permettre le suivi de l'ensemble des montants de confection de textiles.
- Les montants inférieurs à 1 000 € pourront être validés par le président ou le vice-président sans avoir à faire l'objet d'un vote de la part du Bureau.

- Demande à venir de l'association Clowns Nez à Nez : les 5 clowns interviennent bien dans 7 hôpitaux parisiens (Institut Gustave Roussy, Robert Debré, Bicêtre...) ainsi que des EPHAD.
La Banque reste en attente de recevoir le calendrier des actions réalisées cette année.
→ Attente de la réception du dossier de demande officielle.
- Demande à venir de l'association de réinsertion sociale du GHU Paris Psychiatrie – Site de l'Hôpital Sainte-Anne :

Demande : 2 090 € pour l'intervention d'intervenants artistiques en 2024.

→ Attente de la réception du dossier de demande officielle.

- Demande en cours de l'*Amicale des douaniers de l'aéroport d'Orly* : (août 2023)
→ José Fernandès prendra contact avec le responsable du partenaire dès qu'il aura eu ses coordonnées auprès de la Banque. Il verra avec lui quels goodies peuvent être fournis en tant que lots pour leur action de loto, pour un montant de 600 € attribué par le Bureau.

✓ **Point sur les nouvelles demandes et aides financières accordées aux partenaires :**

Demande du mois d'août :

• **IFSI DE LONGJUMEAU :**

Demande : 3 549 € (matériel informatique)

Le Bureau avait initialement décidé de fournir une aide de 1 500 € lors de ses réunions du 11 et du 15 septembre derniers. José présente un nouvel argumentaire pour réviser ce montant qui ne permettrait pas la réalisation du projet au profit des étudiants infirmiers de l'IFSI.

José précise que l'ACEF a versé à 9 IFSI la somme de 3 000 €, soit un total de 27 000 €.

→ Le Bureau décide d'attribuer une aide finale de 3 000 €.

Demandes du mois d'octobre :

• **MAIRIE DE SAINT VRAIN :**

Demande : 2 890 € (cache-cous et dossards distribués aux coureurs lors de la marche et course solidaire « *La Sein-Vrainoise* » du 1^{er} octobre 2023 dans le cadre d'Octobre Rose).

Ayant été contraint par des délais très courts, José avait dû commander le matériel avant que la demande n'arrive au Bureau de l'ACEF.

→ Le Bureau décide de valider le règlement de la facture de 2 890 €.

• **LIGUE PARIS ILE DE FRANCE DU SPORT UNIVERSITAIRE :**

Demande : 3 600 € (14 tenues de sport pour les personnels d'encadrement).

→ Le Bureau propose d'attribuer une aide à hauteur de 3 600 €. Le montant nécessitera la validation en CA.

• **PARIS UNIVERSITE CLUB ESCRIME – Théo COLLIN**

Demande : 2 100 € (1 500 € d'aide logistique, et 600 € pour une housse de fleuret d'escrime).

→ Le Bureau décide d'attribuer une aide de 2 100 €.

• **US METRO ESCRIME :**

Demande : 2 483 € (6 tenues d'escrime pour des cours offerts à des personnes atteintes du cancer du sein).

→ Le Bureau décide d'attribuer une aide de 2 483 €.

• **CSINI (Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides) :**

Demande : 10 000 € (reconduction des subventions accordées les années précédentes)

+ 1 000 € (création d'une nouvelle section para-golf)

Le dossier de demande devra être modifié en intégrant les deux besoins, être complété des actions prévues par le CSINI pour la saison 2023-2024 et être validé par son président.

→ Le Bureau décide de mettre le dossier en attente de la réception de la nouvelle demande.

• **SECTIONS SPORTIVES DES POLICIERS D'ÎLE-DE-FRANCE**

Demande : 6 000 € (tournois de tennis le 02 décembre 2023)

José n'a pas connaissance de cette association. Elle serait susceptible de faire partie de la FSPN (Fédération Sportive de la Police Nationale).

→ Le Bureau décide d'attribuer une aide à hauteur de 3 000 €.

✓ **Point sur l'agenda des prochaines réunions :**

- Prochaine réunion de Bureau le vendredi 27/10 à 9h30 (visio TEAMS)
- Réunions spéciales du Bureau pour compléter le tableau des votes : jeudi 16/11 à 9h, jeudi 23/11 à 15h et mercredi 29/11 à 15h (toutes en visio TEAMS).
- Réunion de CA le vendredi 08 décembre (horaire à définir, en présentiel et visio TEAMS) au siège de l'ACEF RdP, suivi d'un repas de fin d'année.
- Réunion de CA en janvier 2024 (date et horaire à définir) au siège de l'ACEF RdP - Election d'un nouveau Bureau.